

COMMUNE
71460 BRESSE SUR GROSNE

L'an deux mil vingt trois et le 06 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MONNOT Marc, Maire.

Absent : Julie BERNILLON

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vote du compte de gestion budget principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du Trésorier qui reprennent le résultat du compte administratif.

Résultat de clôture de l'exercice 2022 pour le budget principal :

Un excédent de fonctionnement de	27 793.25€
Un excédent reporté de :	48 408.06€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	76 201.31€

Un excédent d'investissement de :	81 980.63€
Un excédent des restes à réaliser de	7 639.45€
Soit un excédent de financement de	81 980.63€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	76 201.31€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	76 201.31€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE EN (001) : EXCEDENT 81 980.63€

Compte administratif budget principal

Mr Marcel CHAMBARD assure la présidence et fait voter les comptes administratifs 2022 qui sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé de	76 201.31€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	76 201.31€

Budget Primitif 2023 Budget Principal

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 à l'unanimité.

Pour le budget principal 2023 les dépenses et les recettes s'équilibrent pour la section de fonctionnement à 278 856€ et la section d'investissement à 135 927€.

Il est à noter que les taxes foncières bâties et non bâties pour 2023 ne seront pas augmentées.

Subventions

Après concertation, le Conseil Municipal décide d'allouer :

500€ au Comité des fêtes pour le Noël des enfants

200€ pour le spectacle du château de Bresse

60€ pour les 60 ans du club rugby buxinois

Travaux Forestiers Bois du Vernay

Après concertation, le Conseil Municipal ne souhaite pas renouveler l'engagement avec l'ONF pour la gestion du bois.

Décision projet place Chemin de Chaussin

Après le compte-rendu du budget, il s'avère que le Conseil préfère être prudent quant à la réalisation des travaux qui seront effectués plus tard.

Question diverse

Monsieur Gouas Eric présente le devis pour l'installation de chéneaux sur la face arrière du lavoir ; car lorsqu'il pleut, l'eau se retrouve sur le terrain de Mme MATHIEU ce qui n'est pas acceptable. Ces travaux seront réalisés par nos soins.

Il a été évoqué la taille de la haie le long du terrain de tennis deux interrogations à savoir : doit-on la conserver ou bien la supprimer. Quelques membres du Conseil souhaitent aller voir sur place pour se rendre compte du problème en sachant que deux devis ont été proposés un pour la taille au montant de 1029€ TTC ou la suppression de celle-ci avec l'évacuation pour un montant de 3528€ TTC. De plus, il est évoqué le problème de la nouvelle réglementation sur les dates de taille des haies qui sont applicables du 15 mars au 15 août.

Levée de séance à 23h



M. Gouas